



COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE de la nappe des GTI

17 Juin 2011

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présent	Absent	Excusé
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</i>				
Conseil Régional de Lorraine	LALANDRE Jean-Marie			X
Conseil Général des Vosges	GAULTIER Jean-Jacques	X		
Conseil Général des Vosges	ROUSSEL Alain			X
Conseil Général des Vosges	GERECKE Luc	X		
Conseil Général des Vosges	SANCHO Gérard	X		
Conseil Général des Vosges	DARS Yannick		X	
Conseil Général des Vosges	MARULIER Gérard	X		
Mairie d'Auzainvillers	MANGIN Jean-Bernard			X
Mairie de Charmes	CLAUDEL Gilbert		X	
Mairie de Contrexéville	LAVERNY Christian	X		
Mairie de Médonville	BENNELECK Marie-Cécile		X	
Mairie de Vittel	CONRAUX Sylvie	X		
Mairie de Norroy-sur-Vair	MARCHAL Annette	X		
SI E de la Vraine et du Xaintois	SAUVAGE Guy		X	
SI d'eau potable de la région mirecurtienne	WITTMER Pierre	X		
SI d'eau potable de la région mirecurtienne	CITOYEN Patrick	X		
SI E de Bulgnéville et de la vallée du Vair	THIRIAT Daniel	X		
SI de la région de Thuillières	VADROT Nicolas	X		
SI E des Monts Faucilles	PIERRE Alain	X		
SI E du Haut du Mont	LOMBARD Jean-Noël	X		
EPTB Saône et Doubs	SIRUGUE Christophe		X	
<i>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</i>				
Chambre d'Agriculture des Vosges (représenté par Mme KUNGBENOIT)	SION Bernard			X
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges (représenté par M. BEURNE)	WARNET Bruno			X
Association des communes forestières	DELAMOTTE Jacky			X
Représentant des Forestiers privés des Vosges	PIOT Hervé			X
Association OISEAUX-NATURE	HELTAS Nicolas		X	
Association VOSGES-ECOLOGIE	DI DELOT Daniel	X		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian			X
ADEIC	MULLER Robert	X		
UDAF	COLLINET Jacques	X		

UFC QUE CHOISIR	PI LLER Dominique	X		
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	BALAY Michel	X		
Nestlé Waters Supply Est	VI DAL Olivier	X		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse (représenté par Mme LAI GRE - DREAL de Bassin Rhin Meuse)	LAI GRE Marie-Pierre	X		
Préfecture des Vosges - Chef de la MI SEN	TOCHON Marc		X	
DDT	MUCKENSTURM Nadine			X
DDCSPP	JAMMET Marc	X		
DREAL	BELLOTT Armand	X		
ARS	REYNAUD Nicolas	X		
AERM	JOURJON Cécile			X
AERMC	FASQUELLE Virginie			X
ONEMA	COLLAS Marc			X
Secrétariat de la CLE				
Conseil Général/Bureau Environnement	CHICOT Laurence	X		
Animateur SAGE	BOURNOT Martin	X		
Association les eaux et les hommes	CROVI LLE Jean-Louis	X		

Procuration de vote :

Pouvoir de	Donné à
LALANDRE Jean-Marie	VADROT Nicolas
JOURJON Cécile	LAI GRE Marie-Pierre
ROUSSEL Alain	SANCHO Gérard
DELAMOTTE Jacky	GERECKE Luc

Synthèse des membres présents et absents :

Nombres de membres	Nombre de présents ou représentés	Nombre d'absents non représentés
42	27	15



1. Ouverture de la séance par le Président de la CLE

M. GAULTIER remercie les membres présents à cette quatrième Commission Locale de l'Eau. Il précise que cette commission ne s'est pas réunie depuis le mois de février dernier suite au contexte électoral.

Il indique que la CLE n'ayant ni à voter sur ses règles de fonctionnement, ni à adopter, modifier ou réviser les documents du SAGE, la vérification du quorum n'est pas nécessaire.

Cette séance plénière a pour objectif de faire le point sur les avancées du SAGE GTI depuis la précédente réunion de la CLE.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Nouvelle composition de la CLE et conséquences,
- Retour sur les réunions d'information,
- Sollicitation de la CLE pour avis,
- Création et composition des groupes de travail,
- Points divers.

L'ensemble des membres présents valide l'ordre du jour.

De même, M. GAULTIER propose de réagir éventuellement sur le compte-rendu de la CLE du 11 février 2011, sinon de l'adopter.

L'ensemble des membres présents valide le compte rendu de la CLE du 11 février 2011.

2. Nouvelle composition de la CLE et conséquences :

M. GAULTIER indique que lors des précédentes séances plénières, il avait été décidé d'apporter des modifications à la composition de la CLE du SAGE GTI.

Depuis, ces modifications ont été enregistrées et un arrêté préfectoral, publié le 23 mai 2011, a permis de fixer la nouvelle composition de la CLE.

Les modifications apportées concernent les points suivants :

- Intégration d'un représentant de Nestlé Waters Supply Est (M. VIDAL Olivier) et du Président de la Fédération de pêche (M. BALAY Michel) au sein du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (2nd collège) ;
- Ajout de M. Alain PIERRE et de M. Jean-Noël LOMBART, respectivement Présidents des SIE des Monts Faucilles et du Haut du Mont, au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (1^{er} collège) ;
- Retrait du BRGM du collège de l'Etat et de ses établissements publics intéressés ;
- Représentation permanente de M. le Préfet Coordonnateur du Bassin Rhône Méditerranée et Corse par son homologue du bassin Rhin Meuse.

De plus, M. GAULTIER indique qu'il était prévu d'intégrer un membre de l'EPTB Meurthe-Madon au sein du premier collège de la CLE.

Cet EPTB étant encore en cours d'émergence, les membres ne sont pas encore officiellement désignés.

Le futur représentant de cet EPTB au sein de la CLE sera donc intégré lors d'une prochaine réunion plénière.

Finalement, M. GAULTIER résume les modifications apportées à la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI (présentées dans le tableau ci-dessous) :

Collège	Ancien nb de membres	Modification	Nouveau nb de membres	Pourcentage
collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux (>= 50%)	19	Ajout de : - M. Alain PIERRE, Président du SIE des Monts Faucilles, - M. Jean-Noël LOMBART, Président du SIE du Haut du Mont.	21	50 %
usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations (>= 25%)	10	Ajout de : - M. Olivier VIDAL, Directeur des Ressources en eau Nestlé Waters, - M. Michel BALAY, Président de la Fédération Départementale de Pêche.	12	29 %
Etat et ses établissements publics	11	- Représentation du préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée et Corse. par le préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse - Retrait du BRGM	9	21 %

M. GAULTIER indique que les proportions de chacun des collèges est en respect avec les pourcentages imposés par le Code de l'Environnement (articles L212-4 et R212-30).

Il ajoute que suite aux élections cantonales des 20 et 27 mars dernier, la liste des représentants du Conseil Général des Vosges désignés au sein de la CLE a légèrement été modifiée.

Les conseillers généraux ainsi désignés pour siéger au sein de cette commission sont :

- M. GAULTIER
- M. ROUSSEL
- M. GERECKE
- M. SANCHO
- M. DARS
- M. MARULIER

Sous l'initiative de M. GAULTIER, un tour de table de table est effectué afin que chacun des membres présents puissent se présenter.

Suite à ce tour de table, M. GAULTIER indique que d'un point de vu fonctionnel, la seule modification importante à noter est la sortie de M. FLORENTIN Jean-Pierre de la CLE.

M. FLORENTIN était initialement Vice-Président de la CLE et membre de droit du bureau. M MARULIER le remplace au sein de cette commission.

M. GAULTIER précise que conformément à l'Article 6 des règles de fonctionnement du SAGE GTI, il est nécessaire de désigner au sein du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics un nouveau Vice-Président.

Ce nouveau Vice-Président est membre de droit du bureau du SAGE GTI.

Pour ce poste de Vice-Président, M. GAULTIER propose la candidature de M. GERECKE Luc.

M. GERECKE accepte le poste de Vice Présidence et devient donc par la même occasion membre de droit du bureau.

Pour information : Composition du Bureau de la CLE du SAGE GTI (12 membres)

Nom	Présidence	Structure	Collège
GAULTIER Jean-Jacques	Président	Conseil Général des Vosges	1 ^{er}
WITTMER Pierre	Vice-Président	SI EP de la région Mirecurtienne	1 ^{er}
GERECKE Luc	Vice-Président	Conseil Général des Vosges	1 ^{er}
VADROT Nicolas	-	SIE Thuillières	1 ^{er}
THIRIAT Daniel	-	SIE de Bulgnéville et de la vallée du Vair	1 ^{er}
LAVERNY Christian	-	Mairie de Contrexéville	1 ^{er}
DELAMOTTE Jacky	-	Association des communes forestières	2 nd
SION Bernard	-	Chambre d'Agriculture des Vosges	2 nd
COLLINET Jacques	-	UDAF	2 nd
LAI GRE Marie-Pierre	-	DREAL	3 ^{ème}
TOME Lucie	-	ARS	3 ^{ème}
PELOUIN - HADRANE Corinne	-	AERM	3 ^{ème}

3. Retour sur les réunions d'informations

M. GAULTIER rappelle que lors de la précédente séance plénière, la mise en place de réunions d'information sur le territoire du SAGE GTI avait été abordée.

Ces réunions d'information avaient pour objectif de sensibiliser les représentants des 71 collectivités dites compétentes en Eau Potable à la problématique de la nappe des GTI et à la mise en place du SAGE.

M. GAULTIER précise que celles-ci se sont déroulées en partenariat avec l'association des maires des Vosges dans les communes de Monthureux S/ Saône, Mirecourt, Darney, Lamarche, Dompain et Vittef.

Durant ces échanges, MM. GAULTIER, CROVILLE et BOURNOT ont rappelé la nécessité d'une reconnaissance de l'association « Les Eaux et Les Hommes » comme structure porteuse.

Il est indiqué qu'un compte rendu général de ces réunions est à la disposition des membres de la CLE sous format informatique ou papier.

M. GAULTIER précise que parmi les **71** collectivités compétentes en Eau Potable invitées aux réunions, **48** ont été présentes ; soit près de **2/3** de représentation.

Il souligne la forte mobilisation des syndicats des eaux au cours de ces réunions. Parmi les 14 SIE représentés sur le territoire du SAGE GTI, 11 ont répondu présents lors de ces réunions (soit près de 80% de présence).

Depuis, l'association « Les Eaux et Les Hommes » est en attente des délibérations des collectivités concernées vis-à-vis de leur adhésion. A la date d'aujourd'hui, l'association regroupe 13 adhésions :

- 11 communes compétentes en eau potable ;
- 2 Syndicat Intercommunal des Eaux regroupant respectivement 23 et 9 communes.

Soit un total de 43 communes adhérentes.

M. GAULTIER insiste sur la nécessité de l'adhésion des SIE à l'association afin que celle-ci soit représentative de la majorité des communes du secteur du SAGE GTI .

Il précise que M. BOURNOT doit continuer de relancer en priorité ces syndicats afin d'obtenir un maximum d'adhésion d'ici cet été.

4. Consultation de la CLE pour avis

M. GAULTIER rappelle que le « Code de l'Environnement » et le « Code Rural et de la pêche maritime » reconnaissent des pouvoirs propres à la Commission Locale de l'Eau.

La CLE a ainsi le devoir de donner un avis dans le cadre de décisions et documents ayant des impacts environnementaux sur le territoire du SAGE.

De plus, il indique que lors d'une consultation de la CLE celle-ci doit rendre un avis dans un délai relativement court : compris entre 45 jours et trois mois.

Les délais permettant de réunir la CLE au complet étant souvent relativement important, l'article 7 des règles de fonctionnement prévoit que :

« [...] Le bureau peut recevoir délégation de la CLE, en particulier pour répondre aux demandes d'avis. Les décisions du bureau sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du président étant prépondérante en cas de partage égale des voix. [...]».

Afin de permettre à la CLE de rendre rapidement les avis définis dans le « Code de l'Environnement » et le « Code Rural et de la Pêche Maritime », M. GAULTIER propose d'effectuer une délégation d'octroi d'avis aux membres du bureau du SAGE GTI (voir composition du bureau au 2) du présent compte rendu).

Cette délégation concerne les avis relatifs aux :

- Périmètres d'intervention d'Etablissement Public Territoriaux de Bassin (EPTB),
- Zones d'érosion, zones humides et zones de protection d'aires d'alimentation de captages,
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation,
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau (seuil, ouvrage hydroélectrique...),
- Dispositions relatives à l'affectation de débits artificiels.

M. BELLOTT indique que la délégation d'octroi d'avis aux membres du bureau est une pratique courante au sein des Commissions Locales de l'Eau.

Les membres de la CLE sont informés des dossiers soumis à avis ainsi que des avis formulés par le Bureau lors de la séance plénière suivante.

M. GAULTIER demande aux membres de la CLE de délibérer quant à la délégation d'avis au Bureau pour les cas cités précédemment.

La délégation d'octroi d'avis aux membres du Bureau du SAGE GTI est adoptée à l'unanimité.

5. Création et composition des groupes de travail

M. GAULTIER rappelle que les règles de fonctionnement de la CLE (*article 8*) prévoient que la Commission Locale de l'Eau puisse s'appuyer sur des groupes de travail pour l'élaboration et la production de ses documents.

« [...] Ces groupes de travail ont un rôle de réflexion, de proposition et de concertation [...]. Leurs travaux ont pour objet de faire accéder l'ensemble des acteurs à un niveau homogène de connaissance et de faire remonter l'information la plus large possible aux membres de la CLE. [...]»

Ceux-ci examinent les questions relatives à certaines thématiques ou à certains secteurs géographiques ; groupe de travail thématique ou géographique.

Afin d'instituer les phases de réflexion et de discussion nécessaire à l'élaboration du SAGE GTI , M. GAULTIER propose aux membres de la CLE la mise en place de deux groupes de travail.

Ces groupes de travail sont les groupes :

- « Etat des lieux » ;
- « Communication » ;

Le groupe de travail « Etat des lieux » aura pour vocation de :

- Synthétiser les études menées par le BRGM et la Chambre d'Agriculture des Vosges ;
- Regrouper les informations et documents relatifs à la nappe des GTI ;
- Réunir les données nécessaires à l'élaboration du document d' « Etat des lieux » ;
- Etudier les possibilités de rédaction (rédaction en interne ou appel d'offres) ;
- Rédiger les documents relatifs à l' « Etat des lieux/Diagnostic » ;

M. GAULTIER indique que la composition et la présidence de ces groupes sont désignées par le Président de la CLE (*Article 8 des règles de fonctionnement*).

Pour le groupe « Etat des lieux », il est jugé utile d'inviter à ces réunions des représentants du BRGM ainsi que Mme CACHET-MARLY ; hydrogéologue agréé du département des Vosges.

De même, les partenaires institutionnels de la CLE seront sollicités lors des réunions de ces groupes de travail.

Il ajoute que, pour des contraintes organisationnelles, il est nécessaire de limiter le nombre de membres à 15.

M. VIDAL s'interroge sur la fréquence des réunions des groupes de travail.

M. BOURNOT répond que la fréquence de ces réunions sera mensuelle.

Mme LAIGRE souhaite que les Agences de l'Eau Rhin Meuse et Rhône Méditerranée et Corse soient associées aux groupes de travail « Etats des lieux ».

Mme CHICOT indique que les deux Agences de l'Eau sont comptabilisées parmi les partenaires institutionnels.

L'ARS étant gestionnaire des bases de données sur le volet « qualité des eaux », M. REYNAUD rappelle qu'il est nécessaire de les comptabiliser parmi les partenaires institutionnels du groupe « Etat des lieux ».

M. DI DELOT demande si le groupe « Etat des lieux » devra formuler des prescriptions.

M. GAULTIER répond par la négative, il faut d'abord faire un diagnostic avant de proposer des actions.

Les membres de la CLE n'ayant plus de questions relatives au rôle de ce groupe de travail, M. GAULTIER fait un appel aux volontaires.

MM. MULLER, WITTMER, BALAY, VIDAL, DIDELOT, VADROT et COLLINET sont volontaires. Ils sont alors désignés membres du groupe « Etat des lieux ».

M. GAULTIER présente ensuite les actions du groupe de travail « Communication ». Il aura pour rôle de :

- Conclure la mise en place du logo ;
- Assurer la bonne visibilité du SAGE GTI ;
- Proposer des actions et moyens de communication ;
- Assurer le suivi de ces actions ;
- Mettre en place un site internet ;

Comme précédemment, M. GAULTIER propose d'inviter des experts extérieurs à la CLE lors de ces réunions de groupe de travail.

Parmi les partenaires pouvant être sollicités, il cite les services de communication et de presse du Conseil Général des Vosges et des Agences de l'Eau.

Un appel aux volontaires est effectué au sein de la CLE afin de connaître la composition de ce groupe de travail.

MM. CITOYEN, PIERRE, GERECKE et SANCHO sont volontaires. Ils constituent le groupe de travail « Communication ».

Les deux groupes de travail étant constitués, M. GAULTIER fait appel à leurs membres afin qu'ils s'accordent pour les présidences.

M. PIERRE se propose pour la présidence du groupe de travail « Communication ». Il juge avoir les compétences nécessaires pour mener les travaux de ce groupe.

M. WITTMER indique aux membres du groupe de travail « Etat des lieux » qu'il souhaiterait obtenir le rôle de présidence si aucun autre membre n'est volontaire.

MM. WITTMER et PIERRE sont respectivement désignés Présidents des groupes de travail « Etat des Lieux » et « Communication ».

M. PIERRE demande comment s'effectuera l'organisation de ces réunions.

M. GAULTIER indique qu'un partenariat particulier sera mis en place entre les Présidents des groupes de travail et l'animateur SAGE, Martin BOURNOT.

6. Points divers

a) Création du logo pour le SAGE GTI

M. GAULTIER rappelle que lors de la précédente séance plénière de la CLE, la création d'un logo pour le SAGE GTI avait été discutée.

La mise en place de ce logo avait été confiée au comité technique en attendant la création d'un groupe de travail dédié à la communication. Ce logo devant être mis en place avec un souci de gratuité.

En premier lieu, le comité thématique a décidé de se tourner vers les structures scolaires type BTS de Lorraine pour la création de ce logo. Un partenariat devait permettre la création de plusieurs produits par les scolaires. Cependant, la fin de l'année scolaire étant trop rapprochée, ces établissements n'étaient en mesure de répondre qu'à partir du mois de septembre.

M. GAULTIER indique qu'il a par la suite été décidé de se tourner vers d'autres structures permettant une mise en place plus rapide.

Le cahier des charges a ainsi été transposé en note et un concours a été lancé à la mi-mai par le service Communication Interne du Conseil Général des Vosges.

Le service de Communication de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a effectué une proposition de logo en parallèle du concours interne au Conseil Général.

M. GAULTIER rappelle que tous les produits seront analysés très prochainement par le groupe de travail communication et précise que le choix ne sera pas aisé car le concours a permis de réunir 41 propositions de logo.

Il ajoute que les trois à cinq logos ayant retenu le plus l'attention des membres du groupe de travail seront soumis au vote des membres de la CLE via un lien « doodle ».

Le service Communication du Conseil Général transposera ce logo validé par les membres de la CLE en charte graphique afin de permettre son utilisation future sur tous les documents du SAGE GTI (rapports, site internet, carte de visite...).

b) Circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE

M. GAULTIER indique aux membres de la CLE que dans le cadre de l'application de la DCE (directive cadre sur l'eau), et suite à l'approbation des SDAGE en 2009, une circulaire relative aux SAGE et à leurs applications a été publiée le 4 mai dernier par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Cette circulaire a pour objectif de rappeler les engagements pris par la France dans le cadre de la DCE, de compléter les connaissances relatives aux SAGE et de faciliter leurs mises en œuvre depuis les évolutions introduites par la LEMA.

M. GAULTIER précise que cette circulaire a objectifs d'uniformiser les instructions relatives aux cinq points suivants :

- Mettre en place les SAGE imposés ;
- Réviser les SAGE approuvés avant la LEMA ;
- Garantir une sécurité rédactionnelle autour du règlement ;

- Garantir une cohérence entre les documents d'aménagement du territoire (SDAGE, PLU, SCoT...);
- Favoriser l'association des Présidents de CLE.

Dans le cadre du SAGE GTI, deux annexes sont particulièrement instructives :

- Les SAGE, outils de gestion quantitative de la ressource ;
- Portée juridique des documents du SAGE.

Il est indiqué aux membres de la CLE que cette circulaire est disponible en version informatique et peut leur être transmise sur demande sous format informatique ou papier.

c) Fiches résumés

Afin de permettre aux membres de la CLE d'avoir accès aux études menées dans le cadre de la protection de la nappe des GTI, M. BOURNOT a effectué des fiches résumées d'une partie de ces études.

M. GAULTIER précise que les fiches résumées actuellement disponibles sont :

- Caractérisation des principales ressources en eaux exploitables du département des Vosges (BRGM) ;
- Révision du modèle de gestion de la nappe des Grès du Trias Inférieur (BRGM) ;
- Zone de Répartition des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (BRGM) ;
- Etude préalable à la réouverture de captages superficiels visant à limiter les prélèvements agricoles dans la nappe des GTI (Chambre d'Agriculture des Vosges) ;
- Tarification de l'Eau (Fédération des Maires de Villes Moyennes).

M. GAULTIER rappelle que, au même titre que la circulaire du 4 mai 2011, celles-ci sont à disposition des membres de la CLE sous format informatique ou papier.

M. BALAY signale à la CLE qu'il a à sa disposition une étude relative aux eaux de surface sur le territoire du SAGE GTI.

M. BOURNOT lui indique qu'il souhaiterait la récupérer.

d) SAGE Nappes profondes

M. GAULTIER présente aux membres de la CLE le SAGE Nappes profondes Gironde.

Ce SAGE présente des objectifs similaires à ceux du SAGE GTI (gestion quantitative de nappes souterraines à grandes étendues géographiques) et présente un retour sur expérience conséquent. En effet, ce SAGE a été initié en 1999 et validé en 2003.

M. GAULTIER indique que Martin BOURNOT s'est rendu mardi dernier dans les locaux de leur secrétariat technique à Bordeaux ; le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etude pour la Gestion de la Ressource en Eau de Gironde).

Les membres du SMEGREG ont été fortement intéressés par la mise en place d'une procédure similaire dans les Vosges.

Un partenariat est en cours et sera bénéfique pour les deux SAGE.

Les membres de la CLE sont invités à aller découvrir le site internet et les documents qui ont été produits dans le cadre du SAGE Nappes profondes Gironde.

<http://www.sage-nappes33.org/>

Concernant le volet communication autour du SAGE, M. GAULTIER recommande particulièrement les membres de la CLE de visiter l'onglet intitulé « J'économise l'eau ».

<http://www.jeconomiseleau.org/>

Dans le cadre des groupes de travail, M. MULLER demande à ce que soient fixées les dates des réunions.

Mme CHI COT lui indique que l'organisation de ces groupes de travail sera effectuée par mail et téléphone afin de tenir compte des partenaires institutionnels.

M. GAULTIER précise que les dates des réunions seront fixées par les Présidents des groupes de travail.

7. Clôture

M. GAULTIER remercie les membres de la CLE pour leur participation active à cette commission.

Il indique que dans les mois à venir les groupes de travail vont se réunir, en lien avec Martin et le Bureau de la CLE, afin de dégrossir et d'orienter le travail de la CLE. Les membres de la CLE seront bien évidemment tenus au courant des avancées de ces groupes de travail.

Les membres de la CLE n'ayant pas de remarque à formuler, M. GAULTIER lève la séance.

La séance est levée à 10h31.

GROUPES DE TRAVAIL du SAGE de la nappe des GTI

Mis en place le 17 juin 2011

MEMBRES PERMANENTS DU GROUPE « ETAT DES LIEUX »

Prénom NOM	Structure(s)
Pierre WITTMER	SI d'eau potable de la Région Mirecurtienne
Robert MULLER	ADEIC
Michel BALAY	Fédération départementale de Pêche
Olivier VIDAL	Nestlé Waters Supply Est
Daniel DIDELOT	Vosges Ecologie
Nicolas VADROT	SIE de Thuillières
Jacques COLLI NET	UDAF
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	Animateur SAGE, CG88, Agences de l'Eau (RM & RMC), ARS, DDT, DREAL, BRGM...

Présidence : M. Pierre WITTMER

MEMBRES PERMANENTS DU GROUPE « COMMUNICATION »

Prénom NOM	Structure(s)
Alain PIERRE	SIE des Monts Faucilles
Patrick CI TOYEN	SI d'eau potable de la Région Mirecurtienne
Luc GERECKE	Conseil Général des Vosges
Gérard SANCHO	Conseil Général des Vosges
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	Animateur SAGE, CG 88, Services Communication et Presse du CG88 et des Agences de l'Eau (RM & RMC)...

Présidence : M. Alain PIERRE